

ACTION SOCIALE

Compte rendu de la CNCAS du 24 juin 2008¹

Bilan de l'Action Sociale 2007²

Baisse des dépenses liée à la fin de la participation de la MGAS (environ 760 k€) et le basculement de la prestation garde d'enfant vers le ticket Cesu (116 k€) à périmètre équivalent, la baisse du volume de dépense reste de près de 1%. Ainsi la part par agent est passée de 592 € à 588 €.

Face à ce constat de légère diminution des dépenses la CFDT rappelle qu'elle avait demandé un taux de revalorisation des prestations pour 2008 plus important que celui proposé par l'administration, revendication que les autres syndicats n'ont pas relayée.

Pour la mutuelle, un appel d'offre vient d'être publié pour prendre un cabinet « privé » afin de définir le panier de garantie qui sera soumis à l'appel d'offre pour le référencement de la mutuelle

Le quotient familial

Le taux moyen est entre 110 et 115% du taux de base. Il y a une légère croissance du nombre de bénéficiaires notamment séjour en famille. Cependant ce taux moyen est peut être faussé par les possibilités en local d'augmenter les prestations dans la limite de 50%.

L'administration est prête à étudier une adaptation pour les DOM/COM liée à la problématique de « vie chère ». La CFDT s'emparera de cet espace de dialogue d'ici la prochaine CNCAS.

Création de la prestation vacances

- **Séjour en famille** : La nouvelle prestation ministérielle d'aide aux vacances a concerné 944 agents sur les 11.000 potentiellement visés pour une dépense de 153 913 euros, ce qui laisse penser que tous les ayants droits n'ont pas sollicité ces aides peut-être insuffisamment connues.
- Doublement de l'aide interministérielle (**colonie, séjour linguistique**) : ~300 enfants en ont bénéficié

Aide à l'éducation

Stabilité des dépenses et du nombre de bénéficiaires : 4.503 en 2007. Le montant des aides aux études supérieures représente 60% du total.

Restauration collective (2,5 M€ - 41% du budget)

1 agent sur 3 profite de la restauration collective subventionnée. Plus de la moitié des crédits par agent sont utilisés par la restauration. Le nombre de repas a augmenté de 6%, la dépense également.

Le prix à la charge de l'agent a diminué de 0,20 €, comme celle de l'administration (0,09 €).

¹ CNAS : Commission Nationale Consultative sur l'Action Sociale

La réunion a été présidée par Mme Moures (chef de service Dagemo) en l'absence de M. Masson, assistée de M. Mathieu (SDCC), le bilan est présenté par M. Meunier (BPASCT)

² A consulter sur <http://mintranet2.travail.gouv.fr/rubrique3622.html>

25% des repas sont pourtant pris dans un restaurant privés contre 11% en 2006, restaurant où les prix sont plus élevés. L'explication la plus plausible est l'allègement du plateau repas (entrée OU dessert par exemple.)

La CFDT réitère sa demande d'un appui pour les régions.

M. Mathieu nous assure qu'une solution sera cherchée, peut-être une mobilisation des agents des SAF sur une réunion à la Dagemo

Aide au nouveau logement.

81% des agents ayant déménagé ont eu droit à une aide financière. Le taux de base de 450€ a souvent été majoré en région. Le montant moyen versé est de 550 € (avec majoration locale éventuelle et application du quotient familiale). Cette aide n'est pas accessible aux « anciens propriétaires » qui redeviennent locataires quelque soit l'origine.

Prestation locale (11,4% du budget)

Les bons d'achat augmentent fortement (+35%). Plus de 2200 agents ont bénéficié de chèques cadeaux, et dans la plupart des cas sans application du quotient familial.

Les services sont pourtant régulièrement invités à étudier une meilleure utilisation des crédits d'action sociale.

La CFDT souhaite une diffusion des expériences d'autres régions afin qu'elle servent à tous et permettent d'utiliser la totalité des crédits d'Action Sociale autrement que par la simple attribution de bons cadeaux de fin d'année.

M. Meunier indique que les prestations complémentaires envisageables seraient notamment des aides aux vacances des adultes.

Les CESU interministériel (garde d'enfant) ou ministériel

Concernant le CESU ministériel³, 336 bénéficiaires de plus ont été enregistré en 2007 soit un total de 578 agents. Le taux de participation est de près de 30% en moyenne. Le marché expire au 31 décembre 2008. Un appel d'offre est lancé pour le renouvellement.

L'administration ne sait pas si tous les agents bénéficiaires des CESU garde d'enfant⁴ ont également commandé des CESU ministériels alors que le cumul est possible à la commande comme à l'utilisation⁵.

Le logement

Le rapport des assistantes sociales pointe les problématiques liées au coût du logement dans certaines régions et les impacts des problèmes de santé.

Information, sensibilisation et prévention peuvent aider : l'information sur la couverture santé peut permettre de mieux anticiper les problèmes. L'information par rapport au droit existant doit être amélioré.

Revalorisation du quotient familial

Au 1^{er} janvier 2008, les plafonds et planchers de calcul du quotient familial⁶ ont été relevés de 125% pour compenser le nouveau calcul de l'impôt sur le revenu⁷ et de 4% supplémentaire pour « compenser » l'inflation 2006/2007.

La question sera remise à l'ordre du jour en fin d'année.

Une autre organisation avait fait une proposition qui conduisait de fait à une revalorisation uniforme du montant des prestations sauf pour les personnes ayant les quotients familiaux les plus faibles qui n'avait aucune augmentation de leurs droits (puisque restant à un taux de 130%). **La CFDT est intervenue pour démontrer que cette proposition ne favorisait pas les plus faibles quotients.** Cette proposition revenait à revalorisé le montant perçu d'un pourcentage plus élevé pour les revenus les plus importants (voir graphique)

³ Commande à faire sur <https://minemploi.intertitres.natixis.fr/login.php>

⁴ Commande à faire sur <http://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

⁵ Une assistante maternelle ou une crèche qui accepte les CESU fonction publique peut encaissé de la même manière les CESU ministériel

⁶ 1550 € de pour un taux de 70% et 1.040 € pour un taux de 100%

⁷ De manière identique aux dispositions prises par la CAF du fait de la disparition de l'abattement de 20%

Comme lors de la précédente CNCAS, la CFDT a demandé une meilleure revalorisation du montant des prestations de base, revalorisation qui profite à tous y compris au plus faible revenus qui « bénéficient » d'un quotient familial de 130%.

Une autre proposition était de permettre à des revenus un peu plus élevés d'avoir accès aux prestations d'action sociale. La CFDT n'y est pas opposé, mais souhaite également qu'il soit envisagé dans ce cas de regarder également du côté des revenus les plus faibles, par exemple en relevant le plafond de 130% à 150%.

La CFDT rappelle également qu'elle demande depuis 2 ans un aménagement du quotient pour les personnes seules, par exemple accorder une demi-part supplémentaire.

Autres questions...

Éléments d'information fournis par l'administration

2 propositions de modification

- Aide aux vacances : séjour des enfant en classe verte : proposition de l'intégration dans le système et fixé le taux à 13,18 €/nuit. Malheureusement ce ne sera qu'un effet d'annonce puisque seulement applicable à compter des classes vertes organisées après le 1^{er} septembre 2008
- L'aide à la conduite accompagnée :

La CFDT avait proposé lors de la CNCAS du 22 novembre 2007 la création d'une **prestation d'aide à la conduite pour les agents**, l'aide à la conduite accompagnée étant uniquement à destination des enfants des agents de 16 à 18 ans. Elle sera donc étendue à tout enfant à charge sans limite d'âge et aux agents eux-mêmes.

Pistes de réflexion portée par les représentants syndicaux en attente d'une réponse de l'administration

- Augmentation du nombre de CESU ministériel par agent
- Quel devenir de l'action sociale avec la fusion agriculture/transport ?

Les représentants du SYNTEF-CFDT

CNAS

- Lysiane Chaigne (DD Calvados)
- Anne-Marie Pédoussaut (DR Aquitaine)
- Fabienne Rosset (DR Bretagne)
- Marie-Josephe Charon (Administration centrale)

CASEP

- Lysiane Chaigne (DD Calvados)
- Christophe Astoin (DR PACA)

SYNTEF - 8 bis, rue Lecuirot - 75014 PARIS

Tel : 01 40 52 02 10 - Fax : 01 40 52 02 19

Le Blog : www.syntef-cfdt.com Email : syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr

Schéma de principe sur les scénarios de revalorisation du quotient familial

